

N° 109 - OCTOBRE / NOVEMBRE 2022

Le Journal Angerlais

L'ÉQUIPE COMMUNALE VOUS SOUHAITE
DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

➔ Journée du patrimoine

Pas moins de 40 personnes se sont retrouvées devant la mairie d'Angiens samedi après midi 17 septembre dans le cadre de la journée du patrimoine. Après une visite de l'église et un coup d'oeil sur la motte féodale, direction le manoir de Roquefort où nous avons été accueillis par les propriétaires. Pour ces 3 visites, nous avons pu profiter des explications très détaillées d'Elisabeth LEVY.

Au château de Silleron, également au programme de cette journée, le propriétaire, Monsieur d'Eudeville nous a chaleureusement accueilli.

Après avoir visité la chapelle attenante au château, Monsieur d'Eudeville nous a parlé de l'architecture de ce château. Un grand merci à lui.

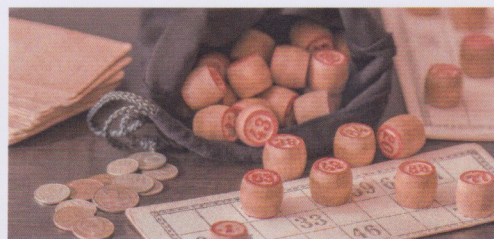
Pour terminer cette journée très enrichissante, un goûter a été offert aux participants par Agnès BENARD.

Nous avons dégusté des pâtisseries "maison" tout en admirant la porte du Louvre qui était également au programme.

Un grand merci à Elisabeth LEVY, Gilbert Blanquet et Agnès Bénard pour leur contribution à la réussite de cette journée.



➔ Loto



Le 6 novembre 2022, le club du 3^e âge a organisé son loto annuel. 150 joueurs et joueuses s'étaient donnés rendez-vous pour participer à notre manifestation. Notre prochaine rencontre aura lieu le 15 décembre pour la traditionnelle bûche de Noël et le tirage au sort des grilles de Noël vendues par nos adhérents.

➔ 11 novembre

Cérémonie commémorative célébrant la fin de la guerre 14-18.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Sylviane GRATIGNY Présidente de l'A.A.C.A. a passé la parole à Jean-Marie FERMENT, Maire, qui a fait lecture du message de la Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées.

Ensuite elle a nommé les soldats "morts pour la France" listés sur le monument et a déposé une gerbe de fleurs accompagnée de Méline BERNIER, Maire du Conseil des Jeunes.

La cérémonie s'est poursuivie en musique autour du traditionnel banquet où un succulent repas était préparé. Bravo à Vincent, notre accordéoniste, qui a su mettre une superbe ambiance avec de nombreux danseurs.

La Présidente a rendu hommage aux adhérents partis cette année...et a souhaité un bon rétablissement aux absents malades.



1914

1918

➔ Le prénom

Vous venez d'avoir un enfant.



Après réflexion, élimination, tirage au sort, concertation en famille, vous avez enfin trouvé un prénom pour votre bébé.

En France, bien qu'aucun prénom ne soit officiellement interdit, certains, sont tout de même refusés par l'officier d'état civil, à la déception des parents mais pour le bonheur de l'enfant.

Ainsi, un procureur a demandé à des parents de changer le prénom d'un enfant déclaré Titeuf.

Il a été refusé à un couple de bretons d'appeler leurs jumeaux bâbord et tribord et des parents ont dû changer, face à la justice, le prénom de leur fille Mégane car ils s'appelaient Renaud.

Si dans le passé, le prénom donné était souvent le même que celui d'un aïeul, aujourd'hui celui-ci penche plutôt vers une idole du cinéma, de la télé-réalité ou du sport.

Le prénom donné à un enfant le sera pour la vie et lui-même vous reprochera peut-être un jour de lui avoir donné celui-ci.

Alors, si un prénom vous plaît, mais peut-être difficile à porter par un enfant, donnez-le à votre animal de compagnie, il ne vous en fera jamais reproche.



➔ Marche rose



La municipalité d'Angiers a, comme chaque année, organisé une marche rose.

Elle a eu lieu le 15 octobre et une vingtaine de participants étaient au rendez-vous.

La balade de 8 km environ s'est déroulée sous le soleil.

Cette année, les parents élus du SIVOSS des castels (qui avaient organisé une vente/échange) se sont associés à notre démarche et leur cagnotte d'un montant de 47 euros remise par les enfants à l'issue de notre balade a été jointe à celle de la municipalité totalisant 327 euros. Cette somme a été donnée à l'association EMMA d'Yvetot.

Un bel élan de générosité de leur part.



➔ Conseil municipal des jeunes

C'est dans une ambiance sereine et décontractée que s'est déroulée l'élection du conseil municipal des jeunes à ANGIENS le 22 octobre dernier, sous l'oeil bienveillant des conseillers et du maire. Les opérations se sont déroulées en respectant la procédure des élections.

Les 8 candidats âgés de 10 à 14 ans ont été élus pour un mandat de 2 ans. Les jeunes conseillers encouragés et applaudis par leurs aînés ont ensuite élu le maire et deux adjoints.

Jean-Marie Ferment, maire d'ANGIENS a proclamé les résultats et remis l'écharpe à la nouvelle maire : Méline BERNIER âgée de 13 ans. Elle sera secondée par deux adjoints: Izoëne et Yanis LARDANS. L'ensemble du CMJ se réunira un mercredi par mois. Tous les jeunes du village sont dorénavant invités à y participer.

Les autres conseillers élus: Manon GERARDIN - Baptiste HERAUX - Louis LERONDEL - Kayna NARAYANASSAMY et Esteban VERWAERDE



➔ Halloween



C'est à la salle floréal que lundi 31 octobre, les membres du comité des fêtes "Angiens en fête" avaient conviés petits monstres, sorcières, squelettes, fantômes... pour un après-midi festif, qui a réuni 45 enfants pour écouter un conte lu par Hélène Canu de la bibliothèque de Sotteville-sur-mer. Sous un soleil radieux, les enfants ont ensuite défilé dans les rues d'Angiens.

L'après-midi s'est terminé par un goûter, suivi d'une distribution de bonbons.

➔ Agenda

Dimanche 27 novembre : thé dansant "Anciens combattants"

Samedi 3 décembre : téléthon

Dimanche 4 décembre : loto de Noël "Angiens en fête"

Vendredi 9 décembre : marché de Noël "parents d'élèves"

Vendredi 16 décembre : Noël de la commune

Dimanche 18 décembre : loto "foot vallée du Dun"

Samedi 21 janvier 2023 : Voeux du maire



➔ Boîte à lettres

La boîte à lettres du Père Noël sera mise en place devant la mairie à partir du 1er décembre afin que les enfants puissent poster leurs courriers agrémentés d'un dessin. Cela lui fait toujours plaisir



→ Les aînés se sont retrouvés ...



Le dimanche 2 octobre, la municipalité et les membres du CCAS ont partagé avec les aînés un moment de convivialité au cours duquel ont été honorés Madame Jeanine Defrance et Monsieur Guy Filleux, doyens présents.

72 convives avaient répondu favorablement à l'invitation. Monsieur Batu, député, et Madame Sineau-Patry, vice-présidente du département, ont manifesté leur sympathie à l'assemblée au cours de leur visite.

Au programme de la journée : un très bon repas, une animation de qualité ont contribué à une chaleureuse ambiance.

Souhaitons que les conditions sanitaires le permettent pour avoir le plaisir de se retrouver l'année prochaine.

→ Liste électorale

A Angiens comme dans toutes les communes, il existe une commission « liste électorale ».

Cette commission a pour but de vérifier que les gens inscrits sur la liste ont encore une attache ou paient des impôts dans la commune.

Si une personne n'a plus d'attache sur la commune, un courrier est envoyé à cette personne qui doit prouver que son inscription sur la liste est toujours justifiée.

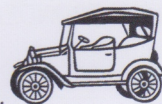
Si le courrier revient avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée » c'est la preuve que la personne peut être radiée de la liste.

→ Le saviez vous ?

Le premier procès verbal pour excès de vitesse en France a été dressé en 1898 à une femme, Anne de Rochechouart de Mortemart. Elle roulait à 15 km/h au lieu de 12 km/h en ville.

Elle a été condamnée à payer 5 francs d'amende.

L'histoire ne dit pas comment a été contrôlée la vitesse.



Mon hypothèse est que si deux repères étaient espacés de 30 m, un agent comptait jusqu'à 9, (si un agent de l'époque savait compter jusqu'à 9) et si le véhicule arrivait au deuxième repère avant 9 c'est que le véhicule roulait trop vite.

(15km/h x1000):3600 = 4,16m/s 7,2 secondes pour faire 30 m
(12km/h x1000):3600 = 3,33m/s 9 secondes pour faire 30 m

→ La dictée angerlaise



Pas moins de 18 personnes avaient repris le chemin de l'école ce samedi 19 novembre pour la traditionnelle dictée proposée par l'association A2C. Daniel LOBREAU qui a su déjouer bon nombres de difficultés et de pièges arrive au premier rang. Angèle BOUTEILLER, Maryse HANZARD et Antoine AUBER s'octroient une deuxième place en ex aequo avec un même nombre de fautes.

Un verre de l'amitié a clôturé l'après-midi.

Chaque participant est reparti avec une récompense.

Un grand merci à Danièle BERLAND pour l'organisation et la proposition du texte de la dictée.

Directeur de la publication :
J-M FERMENT
Comité de rédaction :
O.LE GALLAIS, J-C. LEUSIERE,
A.PAULMIER, M-O. BLANQUET
Conception :
J-C LEUSIERE
Impression par nos soins
Tirage 330 exemplaires
Dépôt légal en cours

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

→ Prime vélos

Depuis 1er juillet 2022, le département de la Seine maritime et la CCCA s'engagent à verser une aide pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion acheté chez un professionnel. Voir les conditions sur les sites de la Seine-Maritime et de la CCCA. Ces aides sont cumulables.

→ Etat civil

Décès

Marie-Jeanne Noël le 14 octobre

Denise Feuillu le 30 octobre



Naissances

Aydon Fréval le 22 septembre

Agathe Hardy le 2 octobre

Pablo Foucout le 30 octobre



PACS

Arnaud Hardy et Elodie Leprevost

Tanguy Foucout et Eloïse Trohay

Le journal angerlais est consultable sur le site de la commune : angiens-76.fr